

L'orientation de la CACL

Compétente en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire depuis la loi NOTRE (2015), la CACL s'engage dans le projet de développement des activités commerciales.

Avec la délibération n°166/2018/CACL, l'Agglo s'engage pour l'intérêt communautaire :

- Élaborer et adopter d'une stratégie intercommunale de développement intégrée et conforme aux documents d'urbanisme
- Accompagner les communes à la démarche de redynamisation commerciale des centres bourgs et des centres-villes
- Créer un observatoire des dynamiques commerciales et de leurs évolutions, du marché immobilier commercial et de la vacance commerciale
- Exprimer l'avis communautaires pour la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) au regard de la réglementation applicable
- Action participant au renforcement de l'attractivité et au rayonnement commercial du territoire
- Rechercher l'harmonisation des documents règlementaires
- Organiser ou soutenir les manifestations commerciales et artisanales d'envergure intercommunale
- Créer, aménager et gérer les zones d'activités commerciales en particulier les zones à rayonnement intercommunale voire régionale portant une vocation de commerce de destination.



Direction du Développement et de l'Attractivité Économique

Tél : 05.94.28.28.28

Mail : info@cacl-guyane.fr

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
4, Esplanade de la Cité d'Affaire - Quartier Balata
CS 36029 BP 66029 – 97 306 Cayenne Cedex

   **CONNECTEZ-VOUS**
www.cacl-guyane.fr

© CACL - Direction Communication : Rédaction - Infographie - Photothèque - 2021



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
l'agglo

SDAC

Schéma de Développement des Activités Commerciales



Qu'est-ce que le SDAC ?

Le Schéma de Développement des Activités Commerciales (SDAC) de la CACL est un document rassemblant toutes les informations de l'activité commerciale et économique du territoire.

Il permet de déterminer les orientations du développement commercial et vise à apporter des réponses et des outils à l'accompagnement des entreprises commerçantes du territoire pour les dix prochaines années.



Objectifs du projet

Le SDAC a pour objectifs de :

- Cerner les grandes caractéristiques de l'offre commerciale
- Préciser les lignes de partage de cette compétence avec les communes membres de la CACL.
- Définir une vision stratégique et prospective en adéquation avec l'aménagement du territoire

Le contexte

Le SDAC figure dans l'axe 4 des actions du Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) de la CACL.

Véritable politique publique du commerce, le SDAC permettra de cerner les grandes caractéristiques de l'offre commerciale de l'Agglomération et de son aire d'influence.

Il fait partie des études préalables de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Cayenne et de Matoury.

La démarche d'élaboration du SDAC sera mise en place à compter de la signature de la Charte Projet le 16 décembre 2021. Elle pose les bases de la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes :

- la Préfecture de la région Guyane,
- la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCI),
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane (CMA),
- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- la Banque des territoires
- l'Établissement Public Foncier d'Aménagement de Guyane (EPFAG)

La fin prévisionnelle de la démarche d'élaboration du diagnostic du SDAC est estimée à décembre 2022. Les actions concrètes identifiées seront mises en œuvre à compter du 1er trimestre 2023.